

Prévention des TMS

Management de la prévention des risques professionnels

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre le plan d'action du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUEvRP) de son établissement,
- Analyser les données à sa disposition pour orienter sa politique de prévention,
- Assurer le suivi de la réalisation des démarches engagées de prévention des risques professionnels,
- Construire des outils de suivi et de reporting.

CONTENU DE LA FORMATION

- Le cadre législatif et réglementaire relatif à la santé et à la sécurité au travail en Europe, en France,
- Les rôles et les missions des différents acteurs de la prévention afin de pouvoir les mobiliser,
- Les différentes étapes d'une démarche d'évaluation des risques professionnels et la construction du DUEvRP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels),
- Mon rôle et ma mission dans la démarche de prévention de mon établissement,
- Apport de l'analyse ergonomique du travail lors de l'évaluation des risques professionnels,
- Suivi de la démarche : avec quels indicateurs ? comment les définir ?
- Focus sur deux familles de risque : les TMS et les RPS,
- Enrichir sa démarche de prévention à partir de l'analyse des accidents par la méthode de l'arbre des causes,
- Liens entre incidents, presque-accidents et situations dangereuses. Les presque-accidents : une ressource pour la démarche de prévention. Le rôle de l'encadrement dans la remontée de l'information.

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation des acquis en cours de formation : Elle porte sur les connaissances assimilées par le stagiaire tout au long de la formation.

Le formateur s'assure de l'assimilation des connaissances à travers des tests, exercices, études de cas et mises en situation.

METHODES PEDAGOGIQUES ET POINTS FORTS

- L'intervention alterne séquences pratiques et théoriques.
- La réflexion sur les situations de travail est participative et vise à la mutualisation d'expériences.

DETAILS DE LA FORMATION

Intervenant(s) :

La formation est encadrée par un ergonomiste.

Public et prérequis :

Toute personne ayant des responsabilités d'encadrement ou de management de la santé au travail.

Pas de prérequis.

Effectifs :

Groupe de 10 participants maximum.

Durée :

La formation a une durée de 2 jours (14 heures) de face à face pédagogique.

Financement :

Ergonalliance est certifié Qualiopi pour ses actions de formation.

Toutes nos formations sont donc finançables par votre OPCO pour les salariés ou par le FIF-PL pour les travailleurs indépendants.